Activités conduites en impliquant un intervenant extérieur (hors EPS et éducation artistique)
(Ces actions doivent figurer au projet d'école)

Intervention d'un bénévole

Utiliser la fiche intervention bénévole

Validation par le Directeur d'école

Validation par l'IEN de circonscription

Intervention ponctuelle d'une association agréée ou non agréée

Utiliser le modèle de lettre d'engagement

Validation par le Directeur d'école

Validation par l'IEN de circonscription

Intervention régulière et rémunérée d'un intervenant extérieur ou d'une association

Utiliser le modèle de convention avec les annexes

Validation par le Directeur d'école

Validation par l'IEN de circonscription

Validation par le DASEN

Dans tous les cas il est fortement conseillé de solliciter, en amont de l'intervention, les casiers judiciaires B3 des intervenants